

Adresse de la société populaire de Gaillac (Tarn?) qui informe d'avoir envoyé de nouveau un cavalier jacobin à la défense de la patrie, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gaillac (Tarn?) qui informe d'avoir envoyé de nouveau un cavalier jacobin à la défense de la patrie, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 241;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25425_t1_0241_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Continués genereux et immortels deffenseurs de nos droits Continués a purger la République de tous les ennemis interieurs. Continués à l'affermir sur des bases inébranlables, restés à votre poste jusques à l'anéantissement des tyrans et de la tyrannie, et recevés les assurances de notre adhesion a toutes les mesures révolutionnaires que vous prenés, ainsy que les comités sauveurs de la République, de notre dévouement à leur prompte exécution, et du sacrifice que nous sommes prêts à faire de notre sang et de notre vie pour vous sauver, vous venger, et affermir la Liberté et l'égalité».

Le maire [et 15 signatures illisibles].

26

La société populaire de Gaillac (1) a envoyé de nouveau un cavalier jacobin à la défense de la patrie; elle est prête, s'il le faut, à partir en masse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gaillac, 2 mess. II] (3).

« Citoyens,

La société populaire et montagnarde de Gaillac vient d'envoyer à la deffense de la Patrie un Cavalier jacobin: elle ne croit point en cela vous donner une assez forte preuve de son patriotisme: les frontières ont besoin de soldats; en faisant marcher un de ses membres, la société ne croit remplir qu'un léger devoir. Oui, s'il le fallait, tous ceux qui la composent, se levraient en masse, et iraient tenir leurs séances dans l'Autriche ou dans l'Espagne.

En vous faisant part de nôtre zèle pour la chose publique, nous nous félicitons d'apporter dans le sein de la Convention, la reconnaissance qui vous appartient, après avoir rendu le décret religieux et salulaire sur l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, qui ferme la bouche aux calomniateurs de tout l'univers. Qu'ils se lèvent maintenant, ces hommes corrompus! qu'ils nous dépeignent comme des athées! nous pourrions leur répondre que les français seuls ont un culte digne de la divinité qu'ils honorent, et qu'on ne peut approfondir.

La voûte celeste ecrase leurs temples, nos cœurs valent mieux que leurs autels, et nos bonnes actions sont un encens plus agréable à Dieu, que les parfums brûlés par leurs mains profanes et sacrilèges

Mais, citoyens, ils le voyent aussi bien que nous, ceux qui trompent et tiennent encore dans les fers les peuples qui n'ont pas jusqu'ici respiré l'air de la liberté: ils sentent que l'idole de la superstition va s'écrouler, que leur importance va disparaître, et qu'enfin mis à nud, leurs partages vont être le mépris, la proscription ou la mort.

Aussi dans les convulsion[s] de leur desespoir, s'agitent-ils de mille manières, pour vous arrêter dans la pénible et glorieuse marche que

vous avez entreprise. Tandis que vous mettez à l'ordre du jour la vertu, la probité, la justice, la fraternité, les bonnes mœurs, ils prodiguent dans l'ombre du mystère leur or corrupteur, pour mettre en jeu le poison et l'assassinat: ils espèrent, en attaquant la Convention et surtout le comité de Salut public, ils espèrent nous faire retomber dans l'esclavage; mais qu'ils sachent qu'après avoir pleuré sur les tombes de Robespierre et de Collot d'Herbois, si leurs monstrueux projets avaient réussi, nous eussions obtenu une vengeance éclatante, dû à des pareils forfaits! Qu'ils sachent que tous les tyrans de l'Europe eussent expié dans leur sang l'atrocité de ces attentats.

Mais, Citoyens, L'Être suprême que vous honorez si bien, veille sur la république entière, il protège et défend ceux qui cooperent de bonne foi et de tous leurs pouvoirs à nous faire rentrer dans les droits sacrés et imprescriptibles de la Nature: En nous épargnant des larmes sur la perte de 2 de nos plus ardens amis, il écrase à jamais tous les conspirateurs et les méchants que l'humanité».

GAUBIT (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

27

La société populaire de Jarnac, département de la Charente, offre à la patrie un cavalier jacobin. Elle félicite la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

28

Le conseil général de la commune de Saint-Flour (2) a rendu ses hommages à l'Être-suprême, dont l'idée fait le désespoir du méchant et la consolation de l'homme vertueux. Il félicite la Convention d'avoir vu deux de ses membres échapper aux poignards de l'infame étranger, et l'invite à poursuivre sa pénible carrière: les rochers qu'il habite ne cesseront d'être une vedette importune pour tous les ennemis de la Liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saint-Flour, 21 prair. II] (4).

« Citoyens Représentans, les francs Montagnards de la commune de St Flour ont célébré avec enthousiasme la fête à l'Être Suprême pour le 20 prairial, vous en jugerés par l'exemplaire imprimé cy-joint, du plan que nous avons ponctuellement suivi en offrant nos hommages à l'éternel; sans la grosse pluie qui a duré constamment toute la journée, rien n'aurait manqué à la majestueuse simplicité de cette fête touchante: mais les dérangemens de l'atmosphère peuvent-ils arrêter des hommes libres nourris

(1) Tarn (?)

(2) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 12 mess. Mentionné par J. univ., n° 1686.

(3) C 309, pl. 1205, p. 17.

(1) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹); J. univ., n° 1686.

(2) Cantal.

(3) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 11 mess. (suppl¹).

(4) C 308, pl. 1197, p. 14.